



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer  
Délégation Mer et Littoral (DML)  
Service aménagement mer et littoral (SAMEL)  
Unité Vannes Littoral

**Avis d'information du public relatif à une demande  
d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)  
du domaine public maritime naturel (DPMn)  
en vue d'une exploitation économique pour :**

**Nature de la demande** : Activité balnéaire

**Durée** : Période estivale de 2018 (de début avril à fin septembre 2018)

**Situation** : Port Blanc (Grande Plage de Port-Navalo)

**Emprise sur DPM** : 238 m<sup>2</sup>

L'occupation privative du domaine public maritime pour des installations ou des usages dépassant les droits appartenant à tous, doivent faire l'objet d'autorisation d'occupation.

Dans le cadre du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) complété par ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont soumises à concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

Pour toute information relative à cet avis et à cette procédure d'instruction en cours vous pouvez contacter le SAMEL unité Vannes Littoral aux coordonnées suivantes :

Courriel : [ddtm-vl@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-vl@morbihan.gouv.fr)

Téléphone : 02 56 63 75 20 (*standard Unité Vannes Littoral*)  
02 97 68 12 00 (*Accueil DDTM*)

Adresse : DDTM56\_SAMEL\_VL  
1 allée du général Le Troadec  
BP 520  
56019 VANNES Cedex